

ANCIMA :

Une nouvelle dénomination de suivi

Pour la conduite d'engins,
travaux sous tension, opérations électriques

Pourquoi cette évolution ?

Depuis le **1er octobre 2025**, le décret n°2025-355 du 18 avril 2025 a fait évoluer le suivi des salariés/agents :

- soumis à une autorisation de conduite (avec ou sans CACES),*
- réalisant des travaux sous tension ou des opérations au voisinage de pièces nues sous tension.*

Pour exercer ces activités, ces salariés/agents doivent obtenir une Attestation de Non-Contre-Indication délivrée par un médecin avant leur affectation au poste.

* Cf. tableaux pages 3 et 4.

Que signifie ANCIMA ?

L' **A**ttestation de **N**on **C**ontre-**I**ndication **M**édicale à **A**utoriser (**ANCIMA**) permet d'identifier les salariés/agents concernés par cette obligation réglementaire.

Ce qui change pour vous :

Lors de votre prochaine déclaration, vous serez guidé afin d'identifier les salariés/agents concernés.

Deux situations peuvent se présenter :

- 1** Votre salarié/agent est soumis à **une autorisation de conduite** (avec ou sans CACES).
→ Il sera identifié sous le suivi ANCIMA.
- 2** Votre salarié/agent réalise des **travaux sous tension** ou des **opérations au voisinage de pièces nues sous tension**.
→ Il sera également identifié sous le suivi ANCIMA.

AVERY Guillaume (FORMER_NAME) 65 ans (09/04/1961) - GW219K

Plusieurs postes chez Luctus Et Inc | Equipe du Médecin remplaçant2

Provisoire | SIR | SIA | ANC

Vue d'ensemble Professionnel

Événements (1)

Luctus Et Inc 12364000

ANC Autorisation de conduite (avec ou sans CACES)
Depuis le 17/03/2026

ANC Travaux sous tension
Depuis le 16/03/2026

Voir plus

Suivis individuels en cours (5)

Les indices de risque n'

Les avantages

- Une déclaration plus simple grâce à un accompagnement dédié,
- Une identification claire des salariés/agents concernés,
- Un suivi conforme à la réglementation,
- Une meilleure traçabilité des Attestations de Non-Contre-Indication.



À retenir

Aucune démarche n'est attendue de votre part, vous serez directement guidé sur votre Espace Adhérent afin d'identifier les salariés/agents concernés par le suivi ANCIMA

Opérations électriques et types d'engins nécessitant l'attestation de non contre-indication médicale



TYPOLOGIE DES OPÉRATIONS		HABILITATION	COMMENTAIRE
Opérations au voisinage de pièces nues sous tension	Voisinage simple	B1, B2, B1L, B2L, H1, H2	Opérations d'ordre électrique concernant les installations électriques (ex : création, modification d'une installation, remplacement d'un coffret, d'une armoire)
	Voisinage renforcé	B1V, B2V, B1VL, B2VL, H1V, H2V	
Travaux sous tension	TST	B1T, B2T, H1T, H2T, B2TL, B1TL	Opérations d'ordre électrique concernant les installations électriques, réalisées au contact de pièces nues sous tension
Travaux de nettoyage sous tension	Les habilitations nettoyage relèvent des prescriptions normatives d'habilitation aux TST	B1N, B2N, H1N, H2N	Travaux de nettoyage sous tension, sur les installations électriques réalisés par différentes techniques (exemples : aspiration, pulvérisation, lavage)
Autres opérations au voisinage	Interventions	BR, BRL, B1XL, B2XL	Opérations en présence de tension définies à l'article 3 de l'arrêté du 7 avril 2001 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques dans le domaine de la basse tension et les références des normes applicables en la matière. (Exemples : dépannage de courte durée, connexion-déconnexion)

CONDUITES D'ENGINS

(selon art R.4544-10 du code du travail)



TYPES D'ENGINS	CACES
Grues à tour	R487
Grues mobiles	R483
Grues auxiliaires de chargement	R490
Chariots automoteurs de manutention à conduite porté	R489
Plates-formes élévatrices mobiles de personnes	R486
Engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté, à l'exclusion des tracteurs agricoles et forestiers	R482



NE SONT PAS CONCERNÉS PAR L'ATTESTATION

Travaux électriques :



- hors tension ;
- sous tension si pas de pièce nue ;
- consignations, mesurages,
- vérifications ; manoeuvres,
- opérations sur photovoltaïque.

Habilitations électriques de type H0, B0 et BS



La conduite d'engin sans conducteur porté



Les ponts roulants